

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2010-2011

12 JANVIER 2011

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE AUX DROITS DE
L'ENFANT POUR L'ANNÉE 2009-2010(1)

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ PAR LES COMMISSIONS RÉUNIES DE LA JEUNESSE ET DE L'AIDE À LA
JEUNESSE, LA COMMISSION DE L'ENFANCE, DE LA RECHERCHE, DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET LA COMMISSION DE
L'ÉDUCATION
PAR **M. LUC TIBERGHEN.**

(1) Voir Doc. n°143 (2010-2011) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de M. De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant	3
2	Discussion générale – premier tour de table	10
3	Réponses de M. le Délégué général	12
4	Discussion générale – second tour de table	12
5	Réponses de M. le Délégué général	14
6	Discussion générale – troisième tour de table	15
7	Réponses de M. le Délégué général	17

MESDAMES, MESSIEURS,

Vos commissions réunies de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, commission de l'Enfance, de la Recherche, de la Fonction publique et des Bâtiments scolaires et commission de l'Éducation ont examiné, au cours de leur réunion du 12 janvier 2011(2), le rapport d'activités du Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant pour l'année 2009-2010.

1 Exposé de M. De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant

L'an dernier, à l'occasion du vingtième anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, le Délégué général avait choisi de remettre au Parlement de la Communauté française, en plus du rapport annuel, un rapport thématique portant sur les incidences et les conséquences de la pauvreté sur les enfants, les jeunes et leurs familles.

Durant l'année 2010, le Délégué général et son équipe ont tenu à poursuivre le travail sur cette question, conformément aux engagements pris à

(2) **Ont participé aux travaux de la Commission :**

M. Bayet, M. Bolland, Mme Désir, M. Diallo, Mme Gonzalez Moyano, Mme Saudoyer, M. Senesael (Président), Mme Sonnet, M. Tachenion, Mme Targnion, Mme Trotta, Mme Zrihen

Mme Bertieaux, M. Borsus (remplacé par M. Destexhe jusque 11h00), Mme Cassart-Mailleux, M. Crucke, M.

Destexhe, Mme Reuter

M. Daele, M. Dupriez, M. Noiret, M. Reinkin, M. Tiberghien, Mme Trachte

Mme de Grootte, M. Elsen, M. Migisha, Mme Servaes, M. Yzerbyt

Ont assisté aux travaux de la Commission :

Mme Huytebroeck, ministre de la Jeunesse

M. Monniez, directeur de cabinet adjoint de M. le ministre Nollet

M. Monnier, collaborateur au cabinet de M. le ministre Nollet

Mme Vandembroucke, conseillère au cabinet de Mme la ministre Huytebroeck

M. Tilot, collaborateur au cabinet de Mme la ministre Simonet

M. De Vos, Délégué général aux Droits de l'Enfant

M. Durviaux, conseiller du Délégué général aux Droits de l'Enfant

Mme Van der Straeten, collaboratrice du Délégué général aux Droits de l'Enfant

M. Léonard, juriste auprès du Délégué général aux Droits de l'Enfant

M. Lallemand, collaborateur du Délégué général aux Droits de l'Enfant

Mme Dubois, collaboratrice du Délégué général aux Droits de l'Enfant

M. Theunis, collaborateur du Délégué général aux Droits de l'Enfant

M. Cordonnier, expert du groupe PS

Mme Vivier, experte du groupe MR

M. Sohy, expert du groupe MR

l'égard de toutes celles et de tous ceux, professionnels et bénéficiaires de l'aide sociale qui leur avaient permis d'étayer ce rapport.

De très nombreuses présentations publiques du rapport et du support vidéo associé au rapport ont eu lieu notamment : au Parlement de la Communauté française, au Parlement wallon, au Parlement bruxellois, dans tous les conseils d'arrondissements de l'aide à la jeunesse, auprès de syndicats, d'écoles sociales, des grands mouvements associatifs, ainsi que lors de nombreuses conférences internationales organisées dans le cadre de l'année européenne de lutte contre la pauvreté

Concernant les recommandations à formuler suite à ce rapport, deux initiatives particulières peuvent être mises en exergue.

Tout d'abord, la création d'un groupe de travail centré exclusivement sur les priorités à accorder en matière de lutte contre la pauvreté à l'école, associant largement des acteurs concernés venus de tous horizons (chercheurs universitaires, pédagogues, associations de lutte contre la pauvreté...). Ce groupe a porté la rédaction d'un manifeste intitulé « Pauvreté et école : quelles priorités ? » qui formule 9 propositions portant notamment sur la question de la gratuité scolaire, la re-légation ainsi que la formation des enseignants.

Par ailleurs, un cycle de trois séminaires intitulé « Comment contribuer à la réduction des inégalités sociales » a été organisé en collaboration avec la Direction générale de l'aide à la jeunesse et l'Office de la Naissance et de l'Enfance. Dans la continuité du rapport, ce cycle de conférences, toujours en cours, met l'accent sur la responsabilité concrète des acteurs de terrain en matière de réduction des inégalités sociales en leur proposant une réflexion et des exemples de bonnes pratiques dans leurs relations avec les enfants, les jeunes et les familles qui vivent la pauvreté au quotidien. Inauguré par une séance introductive le 2 juin 2010, ce cycle de séminaires a reçu l'appui de la ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse qui a prononcé le discours inaugural.

Il note aussi l'implication de leur institution dans un séminaire européen organisé sur le thème de la mobilité des jeunes par le BIJ et le réseau wallon de lutte contre la pauvreté. Et l'on sait combien, pour les jeunes issus de milieux précarisés, l'accès à la mobilité est difficile.

Concernant le travail d'ombuds, en tête des priorités figurent toujours les questions de maltraitance et de divorce ou de séparation des parents. Consciente des enjeux liés à ces deux thématiques croisées, leur institution a initié une réflexion à

propos des enfants exposés aux violences conjugales.

En s'attaquant à une forme de maltraitance, souvent considérée comme faisant partie des violences les plus négligeables et les plus légères infligées aux enfants, le Délégué général a souhaité signifier qu'il n'y a pas, à ses yeux, de palmarès possible entre les différentes formes de maltraitance.

Si l'enfant exposé aux violences conjugales n'est pas suffisamment reconnu comme victime de violence ou de maltraitance, c'est qu'il ne l'est que par « ricochet » du conflit qui anime ses parents. S'il n'est pas physiquement touché par ces violences et ces agressions intestines au couple parental, il n'en est pas moins porteur d'une importante souffrance et victime d'un énorme traumatisme que certains spécialistes n'hésitent pas à rapprocher du traumatisme subi par des personnes exposées à des attentats terroristes.

Conformément au souci d'associer largement à ses préoccupations les acteurs de terrain, le Délégué général a rassemblé un groupe pluraliste de spécialistes de la question, avec l'idée de tenter d'œuvrer tant en ce qui concerne la sensibilisation et l'information sur ce type de violence, que de proposer des améliorations aux textes légaux afin de mieux cerner le statut des enfants exposés aux violences conjugales et de leur assurer une meilleure protection.

Ce groupe a notamment élaboré un document d'information et de sensibilisation à la problématique incitant les différents acteurs sociaux de première ligne (enseignants, éducateurs, médecins généralistes...) à être attentifs aux discours et aux signes et de les outiller afin de repérer sans tarder ces situations douloureuses. Ce document, intitulé « Petits yeux, grandes oreilles » sera diffusé largement dans les prochaines semaines. Par ailleurs, la diffusion d'un document français, présentant des pistes de réactions pour les intervenants confrontés à ces situations sera également organisée.

Enfin, le groupe a également organisé le 14 décembre dernier à Liège, un colloque entièrement dédié à cette thématique. Les discussions en atelier lors de ce colloque seront le point de départ de la rédaction de recommandations concrètes qui seront formulées prochainement.

Concernant la question de la maltraitance, on peut également noter l'engagement de l'institution à différents niveaux :

- la mise en œuvre et à l'évaluation du protocole d'intervention entre le secteur médico-psychosocial et le secteur judiciaire.

- l'attention portée à la reconduction des accords politiques pour permettre le maintien et le développement du service « Ecoute-Enfants » (103)

- la question de l'interdiction des châtiments corporels pour laquelle on constate une très forte résistance

- la question des mutilations génitales féminines, en partenariat avec le GAMS et INTACT,

- la poursuite des travaux sur la question de l'isolement

- la question des toilettes à l'école et le soutien de la diffusion d'un jeu éducatif « Mon petit coin » pour tenter de sensibiliser à l'importance de transmettre aux enfants les bonnes habitudes aux toilettes et l'importance d'une hygiène de vie correcte.

- la question des transports scolaires, principalement dans l'enseignement spécialisé, notamment les recommandations formulées en ce qui concerne la diminution de la durée des trajets, des horaires plus adaptées aux réalités de vie des enfants ou encore le nombre et la formation des convoyeurs.

Une autre thématique qui a particulièrement mobilisé le Délégué général et son équipe est le domaine de l'enseignement. Au niveau du travail d'ombuds, cette question a connu une véritable explosion avec une augmentation de 300 % des saisines, qui peut en partie s'expliquer par une plus grande présence médiatique de l'institution sur ces questions.

Par ailleurs, le rapport thématique consacré aux conséquences de la pauvreté avait mis en évidence combien la question de l'école occupait une place prépondérante : la non gratuité de l'enseignement et la relégation trop fréquente des enfants des classes populaires, parfois dès le plus jeune âge, revenaient de façon quasi systématique. Les questions d'inégalité sociale dans l'enseignement ne pouvaient donc pas être ignorées.

Elles ont également été présentes dans les sollicitations qui leur ont été adressées à propos de la nouvelle procédure d'inscription dans l'enseignement secondaire. Le Délégué général persiste à penser que la situation de marché scolaire non régulé qui préexistait aux diverses moutures du décret visant à permettre l'égalité des chances ne peut ni se justifier, ni se défendre. Dès lors, en collaboration avec plusieurs associations actives en la matière et le concours de la ministre en charge

de l'enseignement obligatoire, il a soutenu, avec le bus des droits de l'enfant, les efforts d'information et de sensibilisation des publics les plus fragilisés et les moins aptes à accéder à une information générale.

Le Délégué général a également été interpellé par plusieurs parents dont les enfants n'avaient pu trouver place utile dans une des écoles souhaitées. A ce sujet, il regrette et déplore le manque de transparence et d'évaluation des moutures précédentes qui laisse planer trop d'incertitudes, notamment sur le nombre d'élèves qui ont dû se résigner à fréquenter une école hors de leur choix initial. Il persiste toutefois à croire, sur base des données qui lui sont accessibles, que la situation d'aujourd'hui est largement préférable à celle d'avant.

Le Délégué général ne pense toutefois pas qu'une procédure plus juste et plus équitable lors de l'inscription dans le secondaire suffira à anéantir les inégalités scolaires dont ont à souffrir de nombreux enfants des classes populaires. Dès la première procédure, il a signalé et défendu que la mixité sociale au sein des écoles ne représenterait jamais, à ses yeux, qu'une petite pièce d'un puzzle qu'il reste à compléter. Si des efforts ont été consentis depuis en la matière, notamment en termes de remédiation directe dans les classes, de nombreux chantiers doivent encore être engagés de toute urgence. Parmi ceux-ci la création d'un socle commun plus long et l'avènement d'une école de la réussite qui bannirait tout redoublement restent prépondérants.

Les difficultés d'inscription en maternelle et dans le fondamental, principalement dans la région de Bruxelles-Capitale, recueillent également toute son attention. La pénurie de places dont il avait été parmi les premiers à s'inquiéter publiquement en 2008, montre chaque jour un peu plus ses effets détestables : regain de logique de marché, tri sélectif à l'admission, encouragement explicite à ne pas inscrire son enfant à l'école...

Un nombre non-négligeable de saisines ont quant à elle trait à ce qui relève globalement de « l'état des relations au sein des écoles ». C'est de la place insuffisante laissée au dialogue, à la transparence et à la participation des élèves et de leurs parents dans la vie scolaire dont il est surtout question. Ainsi, qu'il se réunisse à l'occasion d'une procédure d'exclusion ou de l'examen des résultats de fin d'année, l'activité du conseil de classe est largement critiquée et contestée notamment parce qu'il ne donne pas les gages d'impartialité suffisants. L'absence de toute participation des enfants ou de leurs représentants légaux n'est pas acceptable à nos yeux. Un exemple significatif mérite à

cet égard d'être présenté. L'institution a été saisie par un collectif d'étudiant de l'école « la Brise » à Boitsfort quelques semaines après les décisions fortement médiatisées. Comment comprendre que les différents acteurs que sont les enseignants ou les parents ont été informés de ce qui allait arriver, alors que les élèves eux-mêmes, premiers concernés par cette décision, n'ont fait l'objet d'aucune information spécifique ? Le Délégué général a écrit à ce sujet à la ministre de l'Enseignement.

Les questions des exclusions scolaires, de l'échec scolaire, et des relégations vers l'enseignement spécialisé sont également des sujets de préoccupations importants.

Enfin, alors que la déclaration de politique générale communautaire prévoit d'encourager des projets d'école novateurs et expérimentaux, l'expérience de « Pédagogie nomade » a connu plusieurs épisodes mouvementés qui ont inutilement occulté le bien fondé et l'intérêt de la démarche entreprise. Il est normal et attendu que des projets expérimentaux nécessitent un temps d'ajustement et traversent des périodes de questionnement liées à la mise à l'épreuve des concepts théoriques. Il est moins normal par contre que le soutien et la solidarité institutionnelle et politique se délitent et éclatent au moindre soubresaut. Par ailleurs, le Délégué général relève qu'à l'heure actuelle, il ne semble pas exister de soutien pour d'autres projets innovants.

La question des mineurs contrevenants a également retenu son attention.

Malgré la création de nouvelles places spécifiques à destination des « dessais », de nombreux mineurs séjournent aujourd'hui encore dans les prisons belges, en dépit de toutes les conventions internationales. Ce constat affligeant, il le répète d'année en année sans amélioration notable.

Afin de tenter d'objectiver cette question et de disposer d'informations fiables quant au nombre de ces mineurs incarcérés, leur statut et leurs conditions de détention, il a lancé diverses investigations tant auprès du ministère de la Justice que des directions de prisons ou de commissions de surveillance. Impossible d'être satisfait des réponses obtenues ! Il s'avère, en effet, que l'administration centrale n'est pas capable de fournir des statistiques sur base de l'âge des détenus, que les directions n'en sont pas plus à même et que les conditions de détention des mineurs varient d'un établissement à l'autre sans aucune cohérence apparente.

Pour mieux se rendre compte de la situation, le Délégué général a effectué une première visite

de terrain à la prison de Saint-Gilles.

Première surprise de taille, alors qu'on leur avançait le chiffre d'une petite centaine de mineurs détenus dans l'ensemble des prisons durant une année complète, 10 mineurs dessaisés étaient détenus à la seule prison de Saint-Gilles et, selon les dires de la directrice-adjointe, une bonne dizaine d'autres était détenus à la prison de Forest ! Difficile d'imaginer dès lors que le chiffre officiel soit conforme à la réalité...

Pour le reste, la rencontre avec plusieurs mineurs détenus et le dialogue avec les responsables de l'établissement ont confirmé leurs pires craintes.

Les contraintes architecturales auxquelles sont soumis les jeunes détenus continuent de jouer un rôle important dans les conditions matérielles et l'esprit de la prise en charge : espace réduit, humidité, vétusté, sanitaires collectifs, salles de sport absentes, cours de promenade exposées à la pluie ou au soleil et souvent partagées avec les détenus majeurs. L'encellulement individuel n'est pas de mise pour des raisons de surpeuplement ou afin d'éviter à ces jeunes une solitude que beaucoup ne supportent pas. Ainsi, peuvent cohabiter dans 9 m² seulement deux adolescents au parcours souvent difficiles. Il arrive aussi qu'un mineur partage une cellule avec un détenu majeur !

Avec l'ouverture du centre fédéral fermé de Saint-Hubert, on aurait pu croire que le problème au niveau de la détention de mineurs dessaisés au sein d'établissements pour adultes allait se régler de lui-même. Or, il n'en est rien ! Près de deux mois après l'ouverture de cette section, celle-ci est à moitié vide. Comme déjà dénoncé, ce centre est situé en zone rurale, peu desservi en transports en commun, et donc peu commode pour les familles, les avocats et les intervenants sociaux. Dans le cadre de situations de mineurs dessaisés contre lesquels un mandat d'arrêt a été décerné, les juges hésitent à transférer les jeunes au centre fédéral fermé de Saint-Hubert où le moindre devoir d'enquête ou la moindre audition s'avère un véritable casse-tête logistique...

En outre, les mineurs dessaisés au sein de cette section disposent d'une prise en charge différente de celle dont bénéficient les autres mineurs placés à Saint-Hubert. Cette section est uniquement encadrée par des agents fédéraux et le service d'aide sociale aux détenus de Neufchâteau, qui malgré un projet pilote, ne permet pas d'assurer un accompagnement éducatif et psychosocial adapté pour des mineurs.

D'autres situations qui lui sont dénoncées re-

tiennent particulièrement son attention et vont faire prochainement l'objet d'une étude et de recommandations spécifiques. Il s'agit de ce qu'il appellera les mineurs mal accompagnés (MMA). Il est en effet assez fréquemment sollicité pour des situations individuelles de mineurs d'âge qui ne peuvent bénéficier d'une prise en charge adéquate. Cela peut concerner des mineurs délinquants, des mineurs en danger, des mineurs étrangers non accompagnés, des mineurs pris en charge par des familles d'accueil, des mineurs souffrant d'un handicap, des mineurs atteints de troubles psychiatriques, des mineurs déscolarisés, des mineurs « incasables » qui sont renvoyés d'un secteur à l'autre... Si dans la plupart des cas, la question du manque de place et/ou de possibilité de prise en charge adaptée peut être avancée, il lui semble qu'aborder cette problématique sous le seul prisme des places est un miroir aux alouettes. Il importe de questionner l'ensemble du système, ce qu'il s'est donné comme projet pour un nouveau rapport thématique l'année prochaine

La situation des mineurs étrangers, qu'ils vivent en famille ou isolés (MENA) a continué à être au centre de ses préoccupations. Il est vrai qu'elle n'a pas connu d'évolution positive au cours de ce dernier exercice. Au contraire, si ce n'est une sensible amélioration du sort réservé aux familles avec enfants autrefois détenus dans les centres de rétention fédéraux, on peut considérer que le contexte global auquel sont confrontés les mineurs étrangers s'est très sensiblement détérioré.

Pour preuve, fin juillet 2010, et plus récemment en décembre, en raison de ce qu'il est désormais convenu de nommer « la crise Fedasil », des enfants seront donc restés à la rue durant de longues semaines. Des enfants auront donc mangé et dormi dehors, faisant leurs besoins dans les buissons comme de simples animaux.

Dès lors que des enfants sont directement concernés, le Délégué général considère qu'en lien avec les obligations internationales de notre Etat et conformément à l'article 37 de la loi accueil qui prévoit que « dans toutes les décisions concernant le mineur, l'intérêt supérieur du mineur prime », aucune famille en cours de procédure ne peut être privée de l'aide matérielle. Cette considération générale s'applique d'ailleurs à l'ensemble des familles migrantes, y compris celles qui se sont vues opposer un ordre de quitter le territoire. La loi prévoit d'ailleurs explicitement que l'aide matérielle doit continuer à être octroyée par Fedasil si ces dernières font constater leur état d'indigence par le CPAS du dernier lieu de résidence.

Enfin, la situation des MENA (mineurs étran-

gers non accompagnés) s'est aussi considérablement dégradée depuis son dernier rapport qui mentionnait pourtant ses plus vives inquiétudes à l'égard de ce public spécifique. En parfaite contradiction avec l'esprit, sinon la lettre, de la loi accueil, Fedasil entreprenait, fin 2009, de limiter l'accès aux centres fédéraux aux seuls MENA demandeurs d'asile, contraignant ainsi des centaines d'enfants à vivre en rue, privés de tout accompagnement et de moyens d'existence suffisants. Quant aux mineurs demandeurs d'asile, plusieurs sont désormais logés dans des chambres d'hôtel en raison du manque de places dans les centres d'accueil, laissés sans accompagnement éducatif, sans encadrement ni environnement positif. A ce portrait déjà affligeant il faut encore ajouter que, selon des informations recoupées, entre 200 et 300 de ces mineurs se sont simplement retrouvés à la rue en raison de la saturation du système jusqu'aux chambres d'hôtel.

Au niveau international, il rappelle que ce fut en juin 2010 que la Belgique a présenté son rapport périodique devant le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies à Genève. Préalablement à cette présentation officielle, il avait, en coordination avec son homologue, le Kinderrechtencommissariaat du Parlement flamand, adressé un rapport « alternatif », dans lequel il exposait ses préoccupations et ses recommandations sur l'application de la Convention des droits de l'enfant. Ce rapport a été présenté, conjointement avec les ONG et les représentants des enfants lors d'une pré-session du Comité en février 2010.

Suite à la présentation du rapport officiel de la Belgique, le Comité a formulé ses « observations finales ».

Parmi les points d'attention mis en avant par le Comité, on relèvera :

- le problème de la coordination des politiques et des différences de traitement des enfants dans notre pays.
- la question de la pauvreté infantile qui est au cœur de pas moins de 16 recommandations du Comité.
- la question de la participation pour laquelle le Comité demande avec insistance de mettre en pratique le droit des enfants d'être entendus dans toutes les procédures administratives et judiciaires qui les concernent.
- la nécessité d'une attention accrue pour le respect des droits des enfants les plus vulnérables.

- l'absence d'interdiction légale de la détention des familles avec enfants malgré la mise en place d'alternatives à la détention.
- le fait que la Belgique continue à juger des enfants comme des adultes et n'a toujours pas aboli le dessaisissement.
- le manque d'intégration d'enfants porteurs d'un handicap dans l'enseignement ordinaire.
- de sérieuses préoccupations pour les enfants en psychiatrie : longues listes d'attente, manque d'information sur le traitement, possibilité limitée d'exprimer leur opinion, utilisation abusive de l'isolement, administration abusive de médicaments. . .
- l'absence, malgré les précédentes recommandations, d'interdiction des punitions corporelles à l'égard des enfants.

En collaboration avec son homologue flamand, les ONG des droits de l'enfant du nord et du sud du pays, et l'Unicef, le Délégué général a organisé une matinée d'information des parlementaires, tous niveaux confondus, au sujet de ces observations finales en insistant sur le rôle qu'ils peuvent jouer afin que notre pays respecte mieux encore les droits de l'enfant.

Une autre thématique a également été au centre d'un travail important au sein de l'institution : la filiation et la parentalité

Depuis plusieurs années, elle est très régulièrement sollicitée sur des questions relatives à l'accouchement dans la discrétion, à l'anonymat des donneurs en matière de procréation médicale assistée, à la gestation pour autrui, aux dons d'ovocytes, aux dons d'embryon, aux dons de sperme. . . .

Le Délégué général pense que ces questions doivent être pensées dans leur globalité, dans une réflexion plus générale sur la filiation et sur la parentalité.

Or, les cadres institutionnels ne semblent plus adaptés aux réalités de l'enfant. La filiation tend de plus en plus à s'instituer en dehors du mariage, la procréation médicale assistée favorise des pratiques de filiation qui ne sont pas nécessairement en lien avec l'histoire biologique de l'enfant. Dans le cadre des procréations médicales assistées, l'évolution peut paraître aller à contre courant de cette dimension physiologique et tend à faire prévaloir le projet parental. Il est par conséquent légitime de s'interroger si la filiation doit faire prévaloir le lien biologique ou l'expression de la volonté

traduite dans un projet parental.

Le Délégué général a donc mis en place un groupe de travail d'experts (sociologues, juristes, philosophes, psychanalystes, . . .) pour réfléchir sur ces évolutions et sur la mise en place d'un cadre de réflexion en partant du postulat que la filiation est une mesure de protection de l'enfant et que la réflexion doit penser l'élaboration de montages institutionnels de filiation favorisant l'épanouissement de l'enfant, l'émergence de sa subjectivité.

Son objectif est de recommander aux instances politiques de réfléchir sur une mise en perspective globale de la filiation et de la parentalité. Plusieurs solutions existent, la création d'un observatoire de la filiation et de la parentalité, la création d'un groupe de travail, des conférences citoyennes. . . Il appartiendra aux collectivités politiques de faire leur choix.

Sans entrer dans les détails, M. De Vos souligne d'ores et déjà qu'un repère proposé par les experts serait de « cadrer » la pluri-dimensionnalité des questions de filiation par une triangulation entre :

- filiation instituée - parentalité,
- filiation biologique
- filiation psychique

Les experts proposent de traverser chaque question inscrite dans le triangle ou dans son prolongement par cinq principes tous nécessaires :

- le principe de liberté, qui touche évidemment aux droits du Sujet ;
- le principe de protection, qui touche à l'aspect collectif de ces droits, à la non-exploitation des intermédiaires, à la protection des sujets en devenir ;
- le principe de reconnaissance, qui est lié à la pluralité des acteurs, à leur intéressement, à leur mobilisation, ou à la prise en compte de leur existence ;
- le principe de garantie de repères, qui concerne notamment la problématique de la traduction opérée par les équipes d'encadrement ;
- le principe d'égalité, qui touche à la réduction des asymétries et à la nécessité de trouver des règles justes.

M. De Vos note toutefois que le recours trop

absolu ou trop exclusif à un de ces principes est contre-productif : au nom de l'égalité, on peut pratiquer « l'indifférence aux différences » (selon le mot de Bourdieu), jeter « un voile d'ignorance sur les situations et en masquer les asymétries ». Un autre exemple contre-productif est l'utilisation excessive du principe de protection après le traumatisme créé par « l'affaire Dutroux ».

Les experts mettent également en avant qu'un véritable projet politique en matière de filiations devrait choisir une hiérarchie entre ces cinq principes et impliquer de s'y tenir, pour éviter des traitements incohérents. Les exemples de telles incohérences existent malheureusement déjà : le traitement de l'accouchement sous X, de la question des mères porteuses ou de la PMA (procréation médicale assistée) s'est référé à chaque fois à des raisonnements différents, donnant l'impression d'un « self service législatif ».

Un autre sujet que le Délégué général et son équipe ont été amenés à traiter concerne la question de l'utilisation des enfants dans le cadre de concours de beauté. Invités par la ministre Laanan à remettre un avis sur cette question, ils ont souhaité élargir leur réflexion institutionnelle au cadre plus général de la sexualité des enfants et des jeunes et des voies d'expression de l'hypersexualisation de notre société.

Pour ce faire, ils ont souhaité donner la parole aux jeunes sur diverses questions : l'hypersexualisation de la société a-t-elle un effet sur les comportements sexuels des jeunes ? L'industrie de la mode, de la publicité et des mass médias joue-t-elle un jeu dangereux avec des êtres humains en construction ? L'éducation relationnelle, affective et sexuelle peut-elle permettre à la jeunesse de prendre distance par rapport aux messages prescrits dans les médias ? Comment parvenir à prendre de la distance avec toutes ces représentations culturelles de la sexualité ? Comment permettre aux jeunes de prendre de la distance et de construire leur propre sexualité sans se laisser « matraquer » par la pression médiatique ? L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, peut-elle être une réponse adéquate ?

Concernant la sexualisation de l'espace public, il est apparu quela précocité des relations sexuelles est un premier type d'influence de la sexualisation des medias sur certains jeunes. Par ailleurs, l'abondance de messages sexuels dans les médias pousse des jeunes à valoriser une image corporelle stéréotypée. Enfin, les mass médias participent à la transmission de modèles et de codes, donc à la régulation socialement apprise des comportements sexuels. Ils ont dès lors recommandé

que le Conseil supérieur de l'éducation aux médias procède à un état des lieux sur cette question afin d'identifier les pistes de solutions en termes de législation, d'adaptation de programmes existant ou de création de nouveaux programmes de prévention. En outre, ils ont recommandé au Conseil de déontologie journalistique de se saisir de la question du rôle des médias dans la sexualisation, voire de l'hypersexualisation de l'espace public, et de ses conséquences éventuellement néfastes sur les mineurs et de rendre un avis sur la question.

Concernant l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, le constat est que celle-ci est encore trop peu répandue et que, dans la pratique, les animations s'axent trop souvent sur l'aspect « hygiénique » (transmission des MST).

Le Délégué général a dès lors recommandé, d'une part d'apporter à tous les jeunes, dès le niveau d'enseignement primaire, une information claire et précise qui replace l'individu et la relation au centre des préoccupations et qui sensibilise à l'épanouissement affectif et au respect de l'autre, d'autre part de réaliser une évaluation globale des animations EVRAS (éducation vie relationnelle, affective et sexuelle) dans le secondaire pour tirer des enseignements sur leur pertinence et leur impact.

Enfin, concernant les concours de mini-miss, divers constats on pu être mis en exergue :

- érotiser à outrance l'image des enfants avec des tenues de jeune femme, peut créer, au moment de l'adolescence, des troubles de l'image de soi et parfois des dérèglements alimentaires comme l'anorexie ;
- ériger la beauté au sommet de la réussite est maladroit ;
- mettre en compétition son physique avec d'autres, c'est créer un stress chez l'enfant constituant une pression trop lourde à porter pour les 7-12 ans ;
- certains enfants craignent de décevoir leurs parents. Ces concours poussent l'enfant à mettre en équation concours de beauté = être aimé. L'enfant va dès lors imaginer que l'amour de ses proches est lié à sa réussite.
- les désirs de certains parents sont parfois si pressants qu'ils devancent le développement de l'enfant.

Cependant, de l'avis même des principaux opposants à ce type de concours, les organisations

belges ne peuvent être comparées à celles mises en place sur le continent américain. Les dérives qu'on y connaît semblent absentes des concours organisés chez nous qui s'apparentent, plutôt à « L'école des fans ».

Il n'en reste pas moins qu'il lui est apparu nécessaire de recommander qu'à tout le moins, ce type de concours ne puisse bénéficier d'aucun encouragement (publicité, soutien moral ou financier) de la part des autorités publiques, que, malgré le caractère privé de ces initiatives, il soit rappelé aux organisateurs connus et réguliers l'exigence de se conformer à la loi qui inclut l'interdiction de mener une activité qui pourrait être désavantageuse ou risquée pour l'enfant et qu'une vigilance soit organisée pour prévenir d'éventuelle dérives, avec pour ce faire un recours aux CAAJ (conseils d'arrondissements d'aide à la jeunesse).

La question des violences policières a également retenu son attention. M. De Vos et son équipe ont en effet été saisis de plusieurs situations de ce type. En l'absence d'indications chiffrées à ce sujet (le Comité P est dans l'impossibilité de fournir des informations différenciées en fonction de l'âge sur ce phénomène), ils ont débuté un travail de réflexion à ce sujet à partir d'un groupe de travail réunissant des acteurs associatifs et institutionnels en prise directe avec ces questions (MRAX (mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie), Comité P, Ligue des Droits de l'Homme, Centre pour l'égalité des chances, Service Droits des jeunes...). Des recommandations seront formulées ultérieurement à ce sujet.

La question de la mendicité des enfants Roms a aussi continué à attirer son attention. S'il s'agit d'une situation problématique qui doit être prise en charge par les autorités, il convient de souligner que la réponse pénale ne doit certainement pas être envisagée en premier ressort mais qu'elle ne doit intervenir qu'en cas d'abus caractérisé et après que les interventions à caractère social aient été tentées, ce qui à l'heure actuelle fait encore malheureusement trop souvent défaut.

La promotion des droits de l'enfant et de la Convention internationale demeure un axe de travail important de l'institution. Fêtant cette année ses 20 ans d'existence, celle-ci est encore trop souvent méconnue, tant des enfants que des adultes qui les entourent.

Une stratégie de communication diversifiée a été mise en œuvre au cours des derniers exercices et a été poursuivie au cours de l'exercice actuel. Elle se base principalement sur le développement d'outils propres à l'institution mais aussi sur des

collaborations diverses avec des associations ou institutions qui entendent sensibiliser leur public à des questions spécifiques relevant du domaine des droits de l'enfant.

Concernant les outils propres à l'institution, on mentionne avant tout l'équipe des JADEs (Jeunes Acteurs des Droits de l'Enfant) dont la première année d'existence a parfaitement répondu aux attentes. Constituée de six jeunes de 17 à 25 ans de toutes origines et de tous niveaux d'enseignement, cette équipe a permis de sensibiliser de nombreux enfants et de nombreux jeunes sur l'entité du territoire de la Communauté française.

Par ailleurs, un nouvel outil, à l'attention plus spécifique des adolescents de 14 à 18 ans a été créé : « A moi ! Les limites de ma liberté ».

Cette brochure est le fruit d'une collaboration à Bruno Dayez et Xavier Rolin, avocats de renom, et présente une trentaine de textes répartis en huit chapitres, visant à susciter le débat en évoluant dans les marges de la Convention internationale des droits de l'enfant, présentée comme un outil de prévention qui doit permettre aux jeunes de définir et faire respecter leur espace de liberté, en toute légalité, en tenant compte de l'espace de liberté d'autrui. Les illustrations de la brochure ont été confiées aux jeunes étudiants de l'Institut supérieur des Beaux Arts (Saint Luc) à Liège, sections photographie, illustration et graphisme.

Le travail de ces jeunes ayant largement dépassé les attentes de l'institution, elle a décidé de créer, en plus de la brochure support de débats, une exposition itinérante qui reprendra au moins une œuvre de chacun des artistes et qui circulera en Communauté française dans douze lieux d'exposition lors des dix-huit mois à venir. La première exposition a eu lieu au Botanique en décembre et les œuvres seront présentées à partir de la fin de cette semaine à Saint-Luc à Liège.

Le site Internet, dont il annonçait la récente refonte dans son dernier rapport, est aujourd'hui tout à fait fonctionnel. Attractif, bénéficiant d'entrées spécifiques au langage adapté de chaque catégorie d'âge, le site affiche des statistiques de fréquentation plus qu'honorables et en progression constante. Régulièrement réactualisé, il constitue un lien précieux, tant avec le grand public qu'avec des professionnels intéressés par la question des droits de l'enfant. Sa facilité d'utilisation et sa convivialité incitent un nombre de plus en plus important d'internautes à lui adresser des questions ou des plaintes qui les concernent.

Le Délégué général souligne aussi que, durant les deux mois d'été, la radio Bel RTL a diffusé à

son initiative deux capsules sonores quotidiennes reprenant la parole des jeunes sur des sujets de société qui les concernent et en lien avec la Convention, renforçant ainsi sa présence dans les médias.

Un projet ambitieux en voie de finalisation mérite aussi d'être mentionné. Il s'agit du projet de banque d'images et de sons sur la jeunesse et les jeunes en Communauté française disponible Internet, intitulé « En ligne directe ». Fruit d'une collaboration avec la Direction générale de l'aide à la jeunesse et la Direction interdépartementale de la cohésion sociale, avec le soutien d'un opérateur de formation (l'asbl RTA – Réalisation Téléformation - Animation), le projet vise à présenter des témoignages raisonnés de jeunes sur des questions qui les concernent et des débats intersectoriels tant sur des questions d'actualité que sur d'autres, en décalage justement avec l'actualité. Le projet devrait être opérationnel au début du mois de mars de cette année avec un premier débat sur les IPPJ. (institutions publiques d'aide à la jeunesse).

Enfin, M. De Vos souligne que son institution a poursuivi ses actions au niveau international, que ce soit dans le cadre du réseau européen des ombudsmans des enfants (ENOC) ou dans le cadre de projets plus ciblés avec le Sénégal, le Congo et le Bénin.

2 Discussion générale – premier tour de table

C'est agréablement surprise que Mme Bertieaux a non seulement lu le rapport mais aussi entendu l'exposé du Délégué général à qui elle avait plus d'une fois reproché auparavant, sa partialité et son militantisme. Le Délégué général a véritablement endossé le costume de sa fonction ; il se pose en Délégué général de tous les enfants, ce dont Mme Bertieaux se réjouit. Elle salue aussi la présence de Mme la ministre Huytebroeck mais regrette l'absence des autres ministres concernés. Le rapport du Délégué général a émis d'importantes recommandations, notamment en matière de politique scolaire et il eut été intéressant d'avoir le point de vue des deux autres ministres à ce propos. Pour la commissaire, l'école est en effet, au cœur de la vie de l'enfant, elle y occupe une place importante pour son épanouissement et son bien-être.

Mme Bertieaux souligne encore la vision transversale des matières abordées, qui fait toute la qualité et la richesse du rapport du Délégué général.

M. Crucke partage le point de vue de Mme

Bertieaux. Il s'interroge également sur la problématique des abus sexuels, où résident encore trop de tabous. Il en va ainsi dans le monde du sport, où des études ont mis en évidence la présence de nombreux excès dans la relation souvent étroite entre le jeune et son entraîneur.

Il demande au Délégué général s'il a été interpellé à ce sujet, par qui, et en quoi consistent, le cas échéant, ses interventions. Il semble, selon le commissaire, que beaucoup d'informations restent encore à recueillir, et d'éléments à découvrir dans cette problématique.

M. Tiberghien remercie également le Délégué général et rappelle qu'il est utile de comparer le présent document avec les rapports précédents afin d'en assurer le suivi. Le rapport 2009-2010 est très clair. Il est riche et précieux. Il envisage les choses de façon transversale, et dépasse ainsi les compétences des ministres concernés par les trois commissions réunies, ainsi que celles de la Communauté française. Il y a en effet tout un volet extrêmement riche qui concerne les matières régionales.

Le commissaire épingle tous les problèmes récurrents liés à l'état et à l'hygiène des toilettes scolaires et leurs répercussions sur la santé des plus jeunes. On retrouve également cette problématique au sein des mouvements de jeunesse, où même l'accès à des sanitaires n'est pas toujours garanti.

A l'intersection entre les matières régionales et communautaire, il reste beaucoup à faire, notamment dans les rapports entre le monde du handicap, les services de santé mentale, et l'Aide à la jeunesse. Trop souvent, les services se contentent de se renvoyer la balle. Le lien avec les familles est lui aussi, souvent difficile. Le passage du jeune handicapé qui entre dans le monde adulte à l'âge de 18 ans l'est également. A cet égard, **M. Tiberghien** dénonce le manque total de préparation, et le manque de passerelles entre les services. Il déplore que le jeune puisse se retrouver ainsi livré à lui-même au moment de sa majorité.

Il rappelle par ailleurs qu'aucun article de la Convention internationale des droits de l'enfant ne résiste à l'épreuve de la pauvreté et il invite le Délégué général à interpellier davantage les différents ministres de l'action sociale.

Dans les matières confiées aux Régions, il reste encore à prendre beaucoup de mesures concrètes pour sensibiliser le public, améliorer les transports en commun ou les transports scolaires, ainsi que l'accessibilité des endroits publics aux jeunes handicapés. Le travail à accomplir est énorme.

Enfin, **M. Tiberghien** rappelle que les familles précarisées à la recherche d'un logement social se retrouvent souvent démunies face aux multiples démarches administratives jugées complexes, voire handicapantes. Il épingle aussi le manque d'informations mise à la disposition des familles. Le commissaire interpellera le ministre régional du logement à ce sujet.

M. Elsen remercie à son tour le Délégué général et salue la présence de toute son équipe venue en nombre. Il rappelle que la plupart des thématiques évoquées dans le rapport sont également discutées en commission tout au long de l'année parlementaire, notamment à l'occasion de questions et d'interpellations posées aux ministres. Toutefois, il est utile de se rencontrer une fois par an pour entendre le point de vue du Délégué général et prendre connaissance de ses constats - malheureusement récurrents - mais aussi de ses propositions et de ses recommandations.

M. Elsen pense qu'il faudrait aller plus loin dans certaines thématiques comme celle des transports scolaires où les choses ont déjà été dites et redites par beaucoup d'acteurs de terrain, depuis longtemps, mais où rien ne se concrétise vraiment.

Il note que le Délégué général a mis en relief dans son rapport l'explosion des saisines pour les questions liées à l'enseignement. En ce qui concerne l'orientation ou le mal-être à l'école, **M. Elsen** aimerait entendre le Délégué général à propos de la cellule de bien-être qui relève à la fois de la ministre de Simonet mais aussi de la ministre Laanan. Il souhaiterait une meilleure convergence entre un certain nombre d'actions concertées sur le terrain de l'école. Comment articuler toutes les bonnes volontés, se demande le commissaire ? En ce qui concerne l'orientation - elle-même liée au bien-être - il aimerait entendre le délégué général sur les perspectives du degré d'observation autonome. Ne serait-il pas également utile de renforcer le bagage commun des apprentissages de bases et laisser davantage de temps au jeune pour poser ses choix d'études plutôt que d'évoluer par relégations successives dans les diverses filières ?

M. Elsen a également pris bonne note des observations relatives aux mineurs « mal accompagnés », souvent perdus face à une multitude de services qui se renvoient mutuellement les jeunes pour lesquelles ils ne trouvent pas de solution.

Enfin, il conclut en rappelant toute l'importance de l'image des jeunes telle qu'elle est véhiculée par les médias et les enjeux du colloque qui sera organisé prochainement au Parlement, sur ce thème, à l'initiative de la Commission Jeunesse.

3 Réponses de M. le Délégué général

M. De Vos se réjouit de l'accueil qui a été réservé à son rapport par les différents groupes politiques et leurs intervenants.

Il se déclare assez peu interpellé en matière d'abus sexuel, hormis dans le cadre d'abus commis dans la sphère familiale. Il en ignore la raison. Il suppose que les autres filières mises en place pour prendre en charge ces problèmes fonctionnent bien, mais il n'en est pas certain. Dans l'inconscient collectif, et pour le grand public, il ne semble pas être la personne à qui l'on dénonce immédiatement ces faits. Le public s'adresse davantage au palais royal qui, ensuite, lui transmet les plaintes.

M. De Vos est toutefois sensible aux remarques de M. Crucke et se demande s'il ne faudrait pas, à l'avenir, repositionner l'institution par rapport à cette problématique et ré-orienter sa communication.

Il ajoute que, si la société est l'objet d'un matraquage constant en matière de sexualité, les jeunes ne sont que très rarement sensibilisés aux réalités de la vie affective et sentimentale. Il regrette ce paradoxe entre le message hypersexualisé et tronqué que nous renvoie la société en permanence et la réalité des choses. Il en ressort que le jeune est démuné et en manque de repères valables pour le développement de sa propre sexualité.

Concernant les actions concrètes que son institution est à même de mener, M. De Vos rappelle qu'il ne dispose que d'un budget de 50 000 euros pour la réalisation d'actions de promotion de la convention, ce qui est minime par rapport aux moyens alloués à son homologue de la Communauté flamande. M. De Vos demande à tout le moins qu'on ne réduise pas ce budget, très vite absorbé, mais plaide au contraire pour qu'il soit revu ultérieurement à la hausse. En effet, pour des projets particuliers, ses collaborateurs sont amenés à s'adresser régulièrement aux ministres pour obtenir des budgets complémentaires, ce qui implique de nombreuses démarches et des dépôts de dossiers. Ne serait-il pas plus simple et plus sain d'allouer un budget global ré-évalué ?

M. De Vos déclare encore que la question des mineurs mal accompagnés ne doit pas, selon lui, être appréhendée exclusivement sous l'angle du manque de places, même si le problème existe. Il faut surtout réfléchir sur le système en général et sur des questions telles que la durée du placement et l'accompagnement des familles. Un placement trop long peut fortement déstructurer le lien entre le jeune et sa famille.

Quant à la question de la pauvreté et notamment ses répercussions en milieu scolaire, M. De Vos déclare qu'elle restera un de ses principaux combats pendant toute la durée de son mandat. Il espère des avancées dans cette matière même s'il est conscient que le problème ne se résoudra ni facilement ni rapidement. Il signale qu'il a été convenu, avec les auteurs du Manifeste « école et pauvreté », d'instituer un comité de veille qui se réunit périodiquement pour faire le suivi des recommandations et poursuivre le travail de lobby afin que les propositions aboutissent.

Quant aux cellules de bien-être, M. De Vos n'est pas contre le dispositif mais il estime qu'on crée encore de nouvelles structures, à côté de celles qui existent déjà, pour atténuer les conséquences des effets d'un système scolaire profondément inégalitaire et violent, basé sur la compétition dès le plus jeune âge. Il plaide au contraire pour un système complètement refondu et basé sur la solidarité et la réussite, avec un tronc commun, en secondaire, plus vaste, plus long et sans redoublement. M. De Vos évoque encore le coût du redoublement en Communauté française, à savoir près de 360 millions d'euros, rien que pour le niveau secondaire. Il fait le lien entre ce montant exorbitant et les maigres moyens alloués à la ré-médiation. Il regrette qu'à l'heure actuelle, le système scolaire de la Communauté française ne permette toujours pas aux enfants des classes populaires d'accéder à l'enseignement supérieur.

4 Discussion générale – second tour de table

M. Dupriez déclare qu'à la lecture du rapport du Délégué général aux droits de l'enfant, il est réjouissant de constater qu'un chantier extraordinaire est devant les responsables politiques. Ce qui est moins réjouissant est le sentiment de tristesse en voyant que certaines recommandations, parfois très anciennes, restent bloquées. Il cite une série de questions, comme les problèmes liés aux mineurs non accompagnés et aux mineurs en prison, dont il est révoltant de constater que certains droits régressent. Parfois, des choses patinent ou évoluent également trop lentement, par exemple la question de la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Ce commissaire évoque une dimension peu présente dans le rapport, à savoir la promotion du contenu de la Convention internationale des droits de l'enfant et sa traduction concrète. Derrière cela, il y voit la nécessité de développer le soutien à la parentalité et la promotion de la bientraitance qui touchent au besoin d'avoir autant de délégués aux

droits de l'enfant qu'il y a de citoyens. C'est particulièrement vrai par rapport à l'école et à la violence scolaire qui constituent parfois une inégalité entre les enfants : inégalité selon le projet pédagogique de l'école et d'un enseignant à l'autre, pas seulement liée à l'apprentissage des savoirs mais dans la manière avec laquelle les enfants sont traités dans leurs besoins fondamentaux, le respect ou l'écoute de leurs émotions.

Par rapport à cette problématique, il lui semble nécessaire d'avoir des réformes institutionnelles, des projets-pilotes à développer mais aussi un changement de culture à mettre en œuvre et des compétences relationnelles liées à la capacité d'écouter et d'entendre réellement les enfants. C'est vrai pour tous les professionnels de l'enfance mais aussi pour les parents. A ce sujet, il interroge le Délégué sur les pistes de travail qu'il envisage pour développer davantage ce chantier, à la fois par rapport à son travail et par rapport aux autorités politiques.

Mme Reuter rebondit sur le terme de promotion de la bientraitance. Ce terme la choque car elle a l'impression qu'on part du principe qu'il y a d'abord maltraitance et qu'il faut promouvoir l'inverse. Elle pense qu'il faut partir du principe que la bientraitance est une évidence de base de notre société.

Concernant la violence conjugale, elle indique que le rapport du Délégué général aux droits de l'enfant met en évidence un souci de formation des professionnels. Comment être informé, sensibilisé et vers qui aller, en particulier pour des jeunes, s'interroge-t-elle. Dans tous les cas de maltraitance, pas seulement dans les cas de violence conjugale, il y a toujours le problème du comment agir, intervenir et aider sans aller à l'encontre de la vie privée. Personnellement, elle est assez favorable à une intervention dans certains cas même à l'encontre du respect de la vie privée. Elle reste persuadée qu'il ne faut pas attendre l'école pour agir. Elle reste également persuadée que si l'on parvient à avoir un regard bienveillant sur l'enfant en tant qu'individu, on peut sans doute déceler des problèmes plus vite. Elle souhaite connaître la position de M. De Vos à cet égard.

Elle insiste sur le lien important entre le secteur de l'Enfance et le secteur de l'Aide à la jeunesse qui doit être renforcé. D'ailleurs, le rapport réunit des compétences transversales qui sont cependant scindées au sein du Gouvernement de la Communauté française.

Elle rappelle le colloque du 14 décembre 2010 sur les violences conjugales. Elle demande s'il existe déjà des actes et si le Délégué a déjà pu tirer

des enseignements et des pistes pour des recommandations prochaines.

Cette commissaire revient sur le thème des toilettes dans les écoles. Elle estime que ce sujet, qui n'est absolument pas anodin, a un rapport direct avec l'état des bâtiments scolaires. Il s'agit d'un point prioritaire, surtout pour les plus petits enfants en sections maternelle et primaire. Elle signale que certains parents hésitent à inscrire leur enfant dans certaines écoles en raison de l'état des toilettes. Elle trouve qu'il n'est pas normal que se soient des associations de parents qui mènent des actions pour obtenir des fonds afin de rénover les toilettes de certaines écoles. Elle voudrait savoir comment M. De Vos va interpeller les ministres afin de travailler sur ce sujet.

Concernant le transport scolaire, elle souligne que ce problème est également dû au manque de places dans l'enseignement spécialisé. Elle estime qu'une série de handicaps ne sont pas suffisamment pris en compte dans leur spécificité. Elle demande de poursuivre ce débat, à la fois à la Communauté française et à la Région wallonne, et plaide pour améliorer la situation.

Concernant les enfants en prison, elle déclare qu'on doit réagir quand on sait que des enfants ne devraient pas y être, en particulier les mineurs étrangers. Elle est interpellée et trouve anormal le manque de données chiffrées. Elle pense que le ministre de la Communauté française doit interpeller le niveau fédéral afin d'obtenir ces chiffres.

Concernant plus particulièrement le centre Saint-Hubert, elle met en évidence le problème de la distance et rappelle que cet élément ressortait du rapport de la Fondation Roi Baudouin. Elle insiste sur le problème de proximité entre les centres pour jeunes délinquants et le lieu de résidence.

Concernant le concours de mini-miss, elle relativise et rejoint les propos du Délégué car il s'agit d'un événement rare et exceptionnel en Belgique, comparativement aux Etats-Unis.

A la lecture du rapport, elle regrette que l'on ne mette pas suffisamment l'accent sur les outils pour informer les jeunes en matière de sexualité. Elle pense également qu'il ne faut pas mettre de côté la réflexion sur la responsabilisation et le rôle des parents en la matière.

Elle termine sur le protocole d'intervention entre le secteur médico-social et le secteur judiciaire en matière de lutte contre la maltraitance. L'évaluation montre que l'information ne passe pas. Elle souhaite connaître les recommandations du Délégué afin de mieux faire connaître ce protocole.

M. Diallo revient également sur les jeunes en prison. Le groupe PS a régulièrement interrogé la ministre de la Jeunesse et a régulièrement déclaré que cette problématique est contraire à la Convention des droits de l'enfant. Le rapport du Délégué montre bien qu'il s'agit majoritairement de mineurs dessaisis ou de jeunes d'origine étrangère dont on a des doutes sur l'âge réel. Le groupe PS pense qu'il faut au plus vite une coordination entre la ministre de la Jeunesse et le ministre fédéral de la Justice pour mieux organiser l'enfermement des mineurs d'âge. Le rapport montre également que bien des problèmes se posent quant à la présence de mineurs en prison, notamment concernant l'obligation scolaire.

Cet intervenant rejoint le constat du Délégué quand il déclare que ces jeunes sont les oubliés du système et consent qu'il faut agir concrètement à ce sujet. Il rajoute que souvent un jeune mineur qui sort de prison devient un adulte non scolarisé et non formé. Il pose la question du devenir de ces personnes pour trouver un emploi et demande s'il existe des structures pour accompagner ces jeunes. Il affirme que 90 % des jeunes issus de quartiers difficiles et qui sortent de prison y retourneront à l'âge adulte étant donné le manque de structures leur permettant de s'intégrer et de trouver un emploi. Il rappelle que cet encadrement n'existe pratiquement pas en Belgique. Il demande s'il existe une réflexion autour de cette thématique et quelles sont les structures d'accompagnement existantes.

M. Tachenion centre sa réflexion sur le travail du Délégué en matière de pauvreté et de précarité. Il s'agit d'une problématique à laquelle le groupe PS est particulièrement sensible et constitue un champ d'action qu'il faut absolument continuer à investir. Il pense qu'il faut surtout raisonner en termes d'objectifs à atteindre et en faire un axe transversal des politiques en Communauté française. Incontestablement, il y a un frein à l'éducation, à la scolarité, à l'accès à la culture et au sport. En termes de suivi et de pérennité, il demande au Délégué quelles sont les suites concrètes réservées à cette réflexion et aux actions qui ont été listées et envisagées dans les années qui viennent.

5 Réponses de M. le Délégué général

A Mme Reuter et à M. Dupriez, **M. De Vos** répond tout d'abord au sujet de la bienveillance en soulignant que celle-ci doit effectivement être promue dans la mesure où il peut nous arriver à tous des moments épisodiques où nous pouvons être maltraitants. Il précise d'ailleurs que c'est le choix opéré par YAPAKA qui est l'instance chargée de la coordination de la lutte contre la maltraitance en Communauté française.

tance en Communauté française.

Il rappelle que son institution se situe en troisième ligne et qu'elle n'a pas à se substituer aux institutions qui sont supposées intervenir en première ou en deuxième ligne. Le Délégué général travaille régulièrement en collaboration avec les services d'autres institutions et pense que c'est la bonne stratégie à poursuivre.

Il rejoint M. Dupriez concernant le changement de culture à l'école. Il est intimement persuadé que le prescrit social dans lequel nous vivons provient de la pression sociale. Ainsi, si vous demandez à une majorité de parents ce qu'est une bonne école, beaucoup répondront que c'est une école stricte et exigeante. Si l'on veut que ce prescrit social change et que l'on dise qu'une bonne école est celle qui fait en sorte qu'une majorité d'élèves réussissent et restent unis jusqu'à la fin d'un tronc commun, il faut inciter un mouvement de changement. C'est pourquoi il répète que les projets expérimentaux sont très importants et qu'il faut également s'inspirer de ce qui existe déjà chez nous et à l'étranger. C'est donc un changement de culture profond qu'il faut arriver à provoquer. Pour cela, il faut montrer, démontrer et donner à voir, ce que l'institution du Délégué essaie de faire le plus possible.

A Mme Reuter, sur les violences conjugales, il signale que l'institution, avec les autres partenaires présents dans le groupe de travail, a édité un petit dépliant qui s'appelle « Petits yeux, grandes oreilles ». Il s'agit d'un outil qui informe utilement au sujet de la question des enfants qui sont exposés aux violences conjugales. Il transmettra ce document aux commissaires.

Concernant la formation, il pense qu'il faut faire en sorte que chaque éducateur, professionnel, parent ou animateur soit sensible à ces questions. C'est pourquoi un deuxième document permet d'expliquer quels sont les signes auxquels il faut être attentif, quelle est la meilleure manière de réagir, vers qui orienter, etc...

Concernant le service « Ecoute-Enfants », il indique qu'il a continué à promouvoir le « 103 » car c'est un numéro de téléphone connu.

Concernant l'importance à accorder à la petite enfance et la nécessité de décroiser les secteurs, il déclare que c'est effectivement ce que fait son institution, notamment dans le cadre de la réflexion sur la pauvreté et la création de trois séminaires mis en place avec l'ONE et l'Aide à la Jeunesse. Il est donc important pour le Délégué général d'être un créateur de transversalité.

Suite au colloque sur les enfants exposés aux

violences conjugales, les recommandations n'ont pas encore été rédigées mais les propositions qui ont été émises lors des différents ateliers seront rassemblées à l'occasion d'une réunion programmée le 5 février prochain.

Concernant la question du nombre d'enfants en prison, il rejoint les propos des commissaires en disant que cette situation est complètement sur-réaliste et il avoue avoir également été très surpris que le ministère de la Justice ne possède pas ces chiffres, qu'aucune banque de données n'existe à ce sujet.

Concernant le problème de la localisation du centre fédéral fermé à Saint-Hubert, très éloigné du milieu de vie des jeunes qui y sont enfermés, il s'agit d'une compétence du pouvoir fédéral.

Concernant le concours des mini-miss, il a souhaité englober la question dans un avis général sur la sexualité reproduit dans le rapport et qui a permis de prendre un peu de distance sur ce fait qui peut paraître anecdotique.

Il rejoint les propos de Mme. Reuter sur la responsabilisation des parents en matière d'éducation sexuelle. Il ajoute cependant que les parents sont parfois un peu mal disposés à parler de ces choses avec leurs enfants et que leur tâche n'est pas facilitée par la médiatisation des contenus pornographiques et des pratiques sexuelles. Le Délégué général estime qu'il est nécessaire d'informer et sensibiliser les jeunes et leurs parents, mais qu'il faut dans le même temps agir auprès des organes qui gèrent l'audiovisuel afin de protéger au mieux les enfants.

Concernant les mineurs en prison, il signale qu'une série de visites ont été programmées dans les prisons. Il s'inquiète également du faible accompagnement après la détention. Cependant, il dit clairement que ce faible accompagnement des mineurs concerne également tous les autres placements institutionnels. Il a recommandé à la ministre de l'Aide à la Jeunesse que la mise à l'écart des mineurs délinquants soit la plus brève possible, la plus justifiée possible et qu'il y ait un travail conséquent mis en place avec les familles. Outre une meilleure prise en charge du jeune, cela serait également utile sur le plan financier car les placements, notamment en IPPJ ou en centres fermés, coûtent cher. Cela permettrait donc de trouver des marges budgétaires. Il ne dit toutefois pas qu'il ne faut pas avoir la possibilité, à un certain moment, de mettre des jeunes à l'écart parce qu'ils représentent un danger pour la société. Il rappelle cependant que beaucoup de placements se font sur base d'un problème de pauvreté.

Concernant la précarité et la pauvreté, il répond à M. Tachenion que l'institution du Délégué n'est pas sortie indemne du rapport sur la pauvreté en terme de temps de travail. Dans l'année à venir, cette question sera moins investie car il doit garder de la disponibilité sur d'autres fronts. Sur base du manifeste « Ecole et pauvreté », l'institution restera très vigilante sur la question de la pauvreté. Pour le reste, il rappelle que trois séminaires ont été organisés en collaboration avec l'ONE et la DGAJ (direction générale de l'aide à la jeunesse) dont deux sont terminés et le troisième qui se tiendra le 24 janvier 2011. A la suite de ces séminaires, une série de propositions seront élaborées avec l'ONE et la DGAJ pour tenter de diminuer les conséquences de la pauvreté sur les enfants et les jeunes.

6 Discussion générale – troisième tour de table

Concernant la question de la prise en charge des mineurs d'âge et du manque de places, M. Yzerbyt constate que, dans le rapport annuel, M. Bernard De Vos s'engage à entamer une vaste réflexion dans le courant de l'année 2010-2011. Dès lors, M. Yzerbyt demande si la réflexion a pris une forme quelconque et si des éléments cruciaux y ont été intégrés.

M. Migisha insiste pour que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale soit permanente et dans le prolongement de l'année européenne consacrée à ce phénomène. En outre, il rappelle que la fondation Roi Baudoin a invité M. De Vos à participer au groupe de travail sur « la pauvreté des enfants » et il souhaiterait également connaître l'étendue de ce travail mais aussi le résultat des recommandations.

Concernant le rapport « What Do You think? » réalisé sous le patronage de l'Unicef, M. Migisha trouve qu'il est important de donner la possibilité aux jeunes de s'exprimer. C'est pourquoi, il demande si le Délégué général a été contacté pour prolonger cette initiative à l'avenir.

Suite à l'intervention de Mme Reuter sur la problématique des violences conjugales et des conséquences sur les enfants, M. Migisha constate que M. De Vos s'est inspiré des travaux réalisés en France. Dès lors, il demande si le Délégué général s'est inspiré de réflexions menées dans d'autres pays, tel le Canada où des documents sont fournis à l'intention des professionnels.

Concernant l'euthanasie des mineurs, M. Migisha souhaite savoir si un groupe de travail s'est

penché sur cette question délicate ? Il constate la distinction qui est faite entre les enfants doués de la faculté de discernement et ceux pour qui la demande serait présentée par les parents.

Mme Zrihen s'insurge de l'état de l'infrastructure scolaire, et plus particulièrement des sanitaires dans les établissements scolaires, la qualifiant d'extrêmement grave. Elle estime que cette situation est en pleine contradiction entre la volonté de donner une dignité aux enfants et l'insalubrité des sanitaires. La commissaire est surprise que ce sujet qui fait partie du débat depuis quelques années, n'ait pas été mis à l'ordre du jour, aussi bien dans le cadre de la Communauté française qu'au niveau du pouvoir communal et provincial.

Elle tient à rappeler que cette situation amplifie le risque de maladies diverses entraînant des problèmes psychologiques graves. Enfin, Mme Zrihen précise que certains élèves se retrouvent confrontés à des problèmes de discipline parce qu'ils se retiennent et par conséquent, elle signale qu'il y a un enchaînement qui se fait au niveau de la formation élémentaire de base.

Elle ne trouve pas normal l'organisation de concours « Mini-Miss » dans lesquels des enfants (en particulier des filles) sont modélisés, ce qui renvoie à la problématique de l'anorexie et des obligations de devoir travailler sur des indices de masse corporelle.

Sa troisième remarque est une mise en corrélation entre le programme MEGA (Mon Engagement pour Garantir l'Avenir) dans lequel la Police s'offre un aspect éducatif et préventif et la violence que la police peut exercer régulièrement à l'égard des jeunes. Mme Zrihen s'insurge, car elle constate que, sur le terrain, il y a un exercice d'autorité généralement arbitraire qui est opposé aux jeunes.

En outre, après avoir visité la maison d'arrêt à Forest, elle tient à préciser que cet endroit n'est aucunement un lieu de rédemption ou un lieu d'éducation, et s'insurge à nouveau des conditions de détention dans les cellules mais aussi de l'état pitoyable des sanitaires dans les cellules.

Mme Zrihen dit qu'au niveau scolaire, la pauvreté peut prendre plusieurs formes. Elle demande la réalisation d'une enquête qui consisterait à chiffrer le montant des frais scolaires complémentaires qui sont demandés aux enfants, notamment pour la tenue de gym avec le logo de l'école, les calculatrices onéreuses ou encore les manuels d'un certain type, sans mentionner le coût des voyages scolaires.

M. Reinkin constate, après avoir entendu le Délégué Général des Droits de l'Enfant, que ce

celui-ci raconte les violences de la société dans laquelle l'enfant est victime. En tant que responsable politique M. Reinkin dit être soumis à des intérêts souvent très contradictoires et cite par l'exemple le monde de l'enseignement qui est partagé entre les associations de parents, les représentants syndicaux, les représentants des Pouvoirs Organiseurs et la société en général.

Concernant le manifeste : « Pauvreté et école, quelles priorités ? », M. Reinkin a l'impression, après avoir entendu le discours de M. De Vos, que ce manifeste n'a pas beaucoup d'impact. C'est pourquoi il demande si le délégué a reçu une réaction de la Ministre de l'Enseignement obligatoire par rapport à ce manifeste.

Concernant le « décret inscriptions », M. Reinkin souhaiterait connaître l'évaluation qu'en fait M. Bernard De Vos. En outre, il demande son évaluation sur le plan global et sur l'information vers des familles les plus fragilisées, plus particulièrement en région bruxelloise et dans le Brabant wallon.

M. Reinkin s'accorde avec M. De Vos sur la nécessité d'encourager les expériences pilotes. Il demande l'avis du Délégué général par rapport au travail de l'expérience pilote : « les conseils citoyens » qui s'inscrit dans la démarche des relations au sein de l'école.

Il souhaiterait également avoir l'évaluation du Délégué sur le travail de l'association « le foyer » située à Molenbeek Saint-Jean vis-à-vis de la problématique liée à la mendicité des enfants Roms.

Au niveau de l'Aide à la jeunesse, M. Reinkin, se référant au rapport annuel sur la mobilité des jeunes au niveau national et international, il souhaite savoir ce que le Délégué général retient des résultats des différentes rencontres et recommandations.

Concernant l'isolement, M. Reinkin souhaite connaître le résultat ou les grandes lignes par rapport à ce groupe de réflexion qui a été créé suite à l'analyse de +ou- 200 questionnaires.

Au niveau de la prise en charge des mineurs d'âge pour lequel M. Bernard De Vos annonçait une vaste réflexion à ce sujet, M. Reinkin demande sous quelle forme il envisageait les choses.

M. Reinkin demande si le Délégué général a reçu des plaintes de jeunes en IPPJ et de quel ordre ?

Au niveau des violences conjugales, M. Reinkin souhaiterait savoir si des retours vis-à-vis de la campagne de sensibilisation par le biais notamment de dépliants, existent.

Concernant le colloque du 23 février sur l'image des jeunes dans les médias, M. Reinkin rappelle que le Délégué général lance un projet qui s'intitule « en ligne directe », et qu'il trouve intéressant. Toutefois, il pense que cette initiative est aussi à l'image de la frustration que l'on peut avoir de la capacité de donner une image positive des jeunes dans notre société. Enfin, il souhaite savoir si les médias audiovisuels en Communauté française, aussi bien publics que privés, sont preneurs de ce type d'émission (programme) ?

Mme Désir rappelle que M. De Vos a déjà été entendu en Commission de l'Education sur le manifeste « Pauvreté et école, quelles priorités ? », et souligne l'importance de garder le lien entre le travail parlementaire et le travail de Délégué général aux droits de l'enfant.

Concernant le domaine de l'enseignement, elle estime que tout le travail du Délégué général aux droits de l'enfant sur l'école et la pauvreté ne doit pas être abandonné car, précise-t-elle, le problème ne sera pas résolu du jour au lendemain et, c'est pour cela qu'il faut pouvoir mettre en évidence les différents aspects de cette problématique.

Mme Désir estime que la relégation d'enfants défavorisés dans certaines filières dans l'enseignement spécialisé alors qu'ils ne présentent aucune forme de handicap est particulièrement interpellant. Elle trouve insupportable que l'on envoie des fratries entières dans l'enseignement de type 8 parce qu'ils ne maîtrisent pas assez bien le français ou parce qu'ils ont des origines sociales qui ne leur permettent pas un accompagnement parental idéal.

Elle estime qu'il faut travailler sur tout le chapitre qui englobe l'exclusion et l'échec. De surcroît, Mme Désir rappelle que les dernières évaluations PISA continuent à démontrer, malgré certaines avancées notamment en lecture, que l'enseignement en Communauté française reste trop inégalitaire.

La question du redoublement est également pointée du doigt comme aggravant la non-performance du système scolaire en Communauté française. A ce sujet, elle souhaite entendre le Délégué général aux droits de l'enfant sur le projet pilote école sans redoublement.

Elle estime que tout ce qui concerne l'échec, l'exclusion et la mésoorientation doit être de manière continue porté à la réflexion, mais aussi doit continuer à nourrir le travail parlementaire.

Concernant les différentes interpellations qui ont été faites à M. De Vos sur les problèmes liés aux inscriptions en maternelle et en primaire

dans la région de Bruxelles-Capitale, Mme Désir rappelle que ce travail est mené depuis quelques mois. Elle demande si le Délégué général a reçu des plaintes de parents d'élèves provenant de certains quartiers ou alors de l'ensemble de la région de Bruxelles ? Elle estime que ces problématiques vont corroborer à l'exclusion d'un certain public surtout en maternelle puisqu'un certain nombre d'enfants issus de milieux défavorisés se présentent déjà de manière moins spontanée à l'école maternelle et que le manque de places contribue à envoyer des signaux négatifs pour l'envoi de ces enfants en maternelle.

En terme de violence policière Mme Désir souhaite avoir quelques éclaircissements concernant le groupe de réflexions qui a été constitué et elle demande si des statistiques liées à cette violence sont disponibles.

Concernant la problématique liée à la filiation et à la parentalité, Mme Désir pense que beaucoup de questions éthiques se posent, notamment dans les équipes de médecins, dans les équipes de gynécologues chargés de la procréation médicale assistée. Elle estime que chaque cas comporte une dimension éthique et que ces derniers sont livrés à eux-mêmes dans cette réflexion. C'est pourquoi, elle demande s'ils ne sont pas demandeurs pour avoir des lignes directrices étant donné l'évolution de la sphère familiale. Elle souhaiterait savoir quand est ce que le rapport lié à cette problématique sera communiqué aux parlementaires.

7 Réponses de M. le Délégué général

Pour répondre à MM. Reinkin et Yserbyt sur la problématique des MMA (Mineurs Mal Accompagnés), M. De Vos tient à signaler que le travail n'a commencé que récemment étant donné que l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion avait été mise en priorité en 2010. Toutefois, il tient à préciser que, d'ores et déjà, des balises méthodologiques ont été définies. Actuellement, il a été décidé de partir du vécu des jeunes concernés sans pour autant mettre de côté les institutions. Il estime qu'il est plus intéressant de partir du point de vue des jeunes concernés et puis de remonter la filière afin de déterminer où figurent les écueils.

Pour répondre à M. Migicha sur sa collaboration avec la Fondation Roi Baudouin, M. De Vos affirme qu'il a participé à un groupe de travail qui devait aboutir à toute une série d'actions concrètes. Les recommandations étaient prévues pour la fin de l'année 2010 mais il ne dispose toutefois toujours pas de celles-ci.

Concernant le projet de l'UNICEF, « What Do You think », il estime que c'est un projet qui doit être soutenu. Il pense que le personnel travaillant pour l'Unicef a la capacité d'effectuer ce type d'actions essentielles et permet d'avoir un travail avec un contenu réellement exploitable et intéressant. Toutefois, le Délégué général précise n'avoir aucune information sur un prolongement éventuel de cette thématique axée sur la pauvreté, mais il pense que l'UNICEF continuera à donner la parole à des jeunes, plus particulièrement les plus vulnérables, sur les matières qui les concernent.

Concernant les enfants exposés aux violences conjugales, M. De Vos dit qu'ils ont effectivement utilisé un outil français car il leur a été proposé. Il précise que la gestion du groupe de travail, qui regroupait des personnes venant d'horizons divers, certaines très militants sur les questions des violences conjugales, d'autres sur les questions de l'enfant, a parfois été difficile et qu'il n'a pas été évident de trouver le plus grand dénominateur commun.

Concernant l'expérience effectuée au Canada par rapport aux enfants exposés aux violences conjugales, M. De Vos dit en avoir pris connaissance et qu'elle a permis d'alimenter les travaux lors du colloque organisé le 14 décembre 2010.

Concernant l'euthanasie des mineurs, il précise que c'est une thématique qui a connu peu d'évolution cette année mais, en raison de la médiatisation assez récurrente de cette question, il a tenu à ce qu'elle soit présente dans le rapport annuel afin de préciser le point de vue de l'Institution à ce sujet.

Suite aux contacts déjà pris avec tous les chefs de services de soins intensifs pédiatriques et de gynécologie francophones au niveau de la Région bruxelloise ainsi que des professeurs de droit en matière d'éthique médicale, la réflexion se poursuivra encore cette année. Le Délégué général souligne que plusieurs propositions de Loi ont été déposées sur cette problématique et encourage les responsables politiques à poursuivre leurs réflexions sur ce sujet.

Pour répondre à la demande de Mme Zrihen sur l'état des sanitaires, M. De Vos rappelle qu'un outil adéquat en matière de sensibilisation sur la question existe et qu'il a participé à sa diffusion. Le jeu est actuellement mis à la disposition des écoles via les centres PSE.. Cependant, le manque de moyens ne permet pas de disposer de suffisant d'exemplaires pour répondre à la demande des établissements scolaires qui s'est révélée largement

excédentaire à l'offre.

Concernant la problématique des « Mini-Miss », M. De Vos dit ne pas avoir voulu minimiser la problématique. Il estime que ces concours sont nocifs et confortent des stéréotypes sexuels. Cependant, il précise qu'en interdisant ce genre de manifestations, on risque de les mettre dans la clandestinité. Il pense qu'il faut, d'une part demander aux autorités de ne pas subsidier ce type de manifestations et d'autre part informer les organisateurs que la loi interdit d'aller contre l'intérêt de l'enfant. L'objectif serait plutôt de créer une vigilance au sein des Conseils d'arrondissements pour contrôler ces manifestations.

Concernant le programme « MEGA » et la question des violences policières, le Délégué général dit être très sensible à cette problématique pour laquelle un groupe de travail est constitué. Ceci dit, il rappelle qu'à plusieurs reprises, l'Institution du Délégué général a été sollicitée sur la question de l'immixtion de la police dans les écoles. Il tient à citer quelques exemples qu'il pensait d'un autre âge, comme le contrôle des stupéfiants à l'école avec le recours à des chiens policiers. Il rapporte l'anecdote d'un enfant qui n'avait jamais consommé de cannabis mais qu'un chien policier avait détecté comme étant un consommateur. Il s'est par la suite avéré que l'enfant avait passé un week-end chez son père qui était, lui, consommateur de cannabis. En outre, M. Bernard De Voss'étonne d'avoir entendu une directrice d'école se vanter d'avoir eu recours à ce genre d'opération de manière préventive. Enfin, il précise que la ministre de l'Enseignement avait été claire sur ce sujet en disant qu'elle ne soutenait pas le maintien de la police dans les établissements scolaires.

M. De Vos rappelle que des services existent au sein de la Communauté française avec qui on pourrait parler de toxicomanie dans les écoles. Il regrette l'existence de la circulaire PLP 41 qui encourage les écoles à avoir une ligne directe avec la police alors qu'elles ne sont pas encouragées à avoir une ligne directe avec les associations de terrain.

Le Délégué général précise que des démarches (avec la ministre de l'Enseignement obligatoire et la ministre de l'Intérieur) ont été effectuées afin de modifier la circulaire PLP 41, l'objectif étant de privilégier le dialogue avec les acteurs sociaux, sans exclure toutefois la police à laquelle il peut être fait appel, mais pas en premier ressort ni pour n'importe quoi.

Concernant les frais scolaires, il rappelle que « la Ligue des familles » a déjà effectué un travail

d'estimation de ce que coûte la scolarité des enfants et constaté que des familles sont appelées à contribuer pour des frais extra-scolaires. Il tient à rappeler que certaines familles ont développé un système « D » pour faire face à certaines situations. Ainsi, pour éviter de devoir payer les transports en commun dans l'attente de recevoir leur abonnement scolaire, les parents ne mettent pas leur enfant à l'école en calculant le nombre d'absences autorisées avant d'être qualifié d'élève libre. Ils recourent aussi à ce système chaque fois que l'élève doit contribuer financièrement pour des activités telles que la photo de classe, les visites de musées, les activités extra-scolaires ou la piscine.

Concernant la demande de M. Reinkin sur le Manifeste qui avait été discuté en Commission de l'Education, M. De Vos précise que la volonté n'est effectivement pas qu'il reste dans un tiroir et c'est la raison pour laquelle un comité de veille a été mis en place et s'est déjà réuni une fois depuis la sortie dudit manifeste.

Concernant le « décret-inscriptions », il dit ne pas être en possession d'une évaluation quelconque. Cependant, il précise que si tous les élèves ISEF avaient fait exercice de leurs droits, le nombre d'élèves en liste d'attente pour avoir l'école de leur choix aurait été au-delà de 800. Il estime que l'information a été transmise tardivement et il ajoute qu'elle n'avait pas été suffisante alors que le site Internet avait été de très bonne qualité.

Cependant il tient à souligner que l'information sur l'inscription ne doit pas se limiter à la période d'inscription mais doit circuler tout le temps. Il précise qu'un projet associatif auquel son institution est associée est en train de se créer dont l'objectif est d'aller dans les quartiers populaires pour tenter de sensibiliser les familles à la question de l'inscription scolaire.

En outre, M. De Vos précise que les ministres ont des espaces audios et télés qui doivent être utilisés afin que l'information puisse circuler au bénéfice des enfants et des parents.

Concernant les plaintes des jeunes dans les IPPJ et les plaintes des jeunes qui sont placés à Saint-Hubert, M. le Délégué général souligne qu'il est rare qu'il n'y ait pas au moins une plainte par semaine. Cependant, il précise qu'il est difficile de répondre aux attentes des jeunes car, souvent, il s'agit de faits ponctuels que les jeunes dénoncent et pour lesquels la direction apporte une autre version. Le Délégué général dit être impuissant dans ce type de situation..

Concernant un éventuel retour par rapport à

la campagne de sensibilisation relative aux enfants exposés aux violences conjugales, le Délégué général dit que c'est encore trop tôt puisque le colloque a eu lieu voici moins d'un mois et que la campagne de sensibilisation est toujours en cours.

S'agissant du projet « En ligne directe », il précise que des contacts préliminaires ont été pris avec la RTBF et RTL-TVI pour leur proposer le projet. Cependant, il avoue qu'à ce moment aucun document concret n'a encore été réalisé. Toutefois, il souligne que le 3 mars 2011 une première réalisation sera proposée concernant les IPPJ. Cet outil permettra d'offrir une image différente des jeunes mais aussi d'avoir du recul par rapport à l'actualité. Enfin, il précise que sur la RTBF, l'émission « devoirs d'enquêtes » diffusera un film qui a été tourné entièrement dans l'IPPJ de Braine-le-Château, film qui sera suivi un débat.

Enfin, M. De Vos relève l'importance de présenter ces enregistrements sur le net étant donné que les médias traditionnels ont perdu du terrain (à hauteur de 50 % en termes d'audience) par rapport au net.

Le rapporteur,

Le président

L. TIBERGHIE

D. SENESAEL